

Bonjour à tous !

Par **Kost**, le **15/08/2013** à **18:25**

Bonjour à tous,

Je me présente, je suis Kevin et j'ai 21 ans. Habitant en région parisienne, je passe en 2ème année de licence à la rentrée et je vais intégrer une nouvelle université (Paris 5).

Je me destine soit au métier de notaire, soit de juge d'instruction. Je me suis inscrit ici pour obtenir des précisions sur les études qui mènent à ces professions ; ainsi que pourquoi pas avoir l'occasion d'échanger avec d'autres personnes.

D'ailleurs, s'il y a des étudiants de la faculté que je vais bientôt intégrer, je serais intéressé de connaître leur avis sur celle-ci et m'en dire plus à son sujet car je ne la connais pas du tout.

A bientôt

Par **lolo7**, le **15/08/2013** à **19:36**

Bonjour,

Les notaires interviennent toujours à des moments importants d'une vie : mariage, décès, succession... En apposant sa signature sur un document (contrat, acte...), ce représentant de l'État lui donne une valeur juridique et garantit ainsi son authenticité. À partir de ce moment-là, le document ne peut plus être contesté et fait office de règlement officiel.

Le notaire est pluridisciplinaire. Il intervient dans le droit de la famille, mais aussi dans l'immobilier (transactions immobilières) et dans le patrimoine (successions des biens). Lorsqu'il reçoit les personnes dans son office, il les conseille et les informe sur la portée de leurs engagements. Il est soumis au secret professionnel. De plus en plus fréquemment, les notaires s'investissent également dans le conseil aux entreprises : ils peuvent, par exemple, être consultés pour un montage juridique ou pour le rachat d'une société.

La plupart des notaires français travaillent dans leur propre étude, en profession libérale. Ils sont assistés par des clercs de notaire, qui gèrent toute la partie administrative. Après plusieurs années d'expérience et un contrôle des connaissances techniques, ces derniers peuvent devenir notaires à leur tour.

Ses compétences : écouter, conseiller, authentifier.

Sa formation : après un master 1 de droit, deux voies sont envisageables. La première, dite universitaire, consiste à obtenir un master 2 professionnel en droit spécialité droit notarial, puis à préparer, en deux ans en alternance dans un centre de formation et dans un office où il sera rémunéré, le DSN (diplôme supérieur de notariat). L'autre voie passe d'abord par un des 15 CFPN (centre de formation professionnelle notariale). Le futur notaire, titulaire d'un master 1 et sous condition d'avoir réussi l'examen d'entrée, s'y verra délivrer en un an le diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire, qu'il devra compléter par un stage de deux ans en office.